



Auto école et pas de contrat signé

Par **NicoD**, le **28/03/2011** à **18:55**

Bonjour,

voilà j'ai un soucis avec mon auto école, je me suis inscrit l'année dernière, et je n'ai presque pas assisté aux heures de code (de plus, ils ne font quasi que du DVD et illimité) et je n'ai jamais signé de contrat, et le mois dernier, j'ai voulu m'inscrire au code, et ils m'ont dit que ce serait en juillet août, je n'ai pas de date, et qu'en plus il fallait que je prenne environ 6h de conduite avant qu'il puisse m'inscrire.

Donc avec 6 mois minimum pour passer le code, j'ai demandé si il était possible d'obtenir le remboursement, et ils m'ont dit que les gérants ne remboursais pas, même pour un déménagement.

Mais vu que je n'ai pas signé de contrat (et que j'ai tout payé d'un seul coup), je voudrais savoir si il était possible d'exiger le remboursement de tout ce que je n'ai pas fais (c'est a dire surtout passage au code, heure de conduite et passage du permis).

Merci de votre lecture, et de, j'espère, vos futur réponse.

Bonne soirée